

Ministère de la santé

**Ministère des ressources
animales et halieutiques**

**Ministère de l'agriculture et
des aménagements
hydrauliques**

**Ministère de l'environnement,
l'économie verte et du
changement climatique**



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Plan stratégique national multisectoriel de lutte contre la résistance antimicrobienne

2018-2020



Contexte

La problématique de la résistance aux antimicrobiens est une priorité de santé publique partout dans le monde qui mobilise divers secteurs de la vie : santé humaine, santé animale, environnement et agriculture. Les données préoccupantes du niveau de résistance de certains germes, ainsi que le faible développement de nouveaux antibiotiques ont fait prendre conscience à la communauté internationale qu'il faut agir vite et ensemble pour contenir la résistance qui constitue une réelle menace pour l'humanité toute entière. Ainsi un engagement de haut niveau a permis d'adopter en 2015 par tous les pays, le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (RAM) par l'intermédiaire de décisions de l'Assemblée mondiale de la Santé, de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des délégués de l'Assemblée mondiale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Les pays ont convenu d'élaborer un plan d'action national sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) conforme au Plan d'action mondial et de mettre en oeuvre des politiques et des plans en vue de prévenir, de combattre et de suivre la RAM.

Le Burkina Faso n'est pas resté en marge de la dynamique mondiale parce qu'il a élaboré et validé son plan d'action multisectorielle nationale en 2017. Ce plan stratégique multisectoriel a connu la participation des ministères en charge de la santé, de l'agriculture, de l'environnement et de la santé animale. Il définit les axes d'intervention pour implémenter un dispositif de surveillance de la RAM et amélioré l'usage des antimicrobiens

Il s'articule autour de 5 objectifs stratégiques que sont :

1. Renforcer la surveillance et la recherche sur l'UAM et la RAM,
2. Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces de prévention (hygiène, vaccination, assainissement..),
3. Améliorer l'utilisation des médicaments antimicrobiens en santé humaine, animale et dans l'agriculture,
4. Renforcer le cadre réglementaire de la lutte contre les RAM,
5. Améliorer la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens et la compréhension à travers la communication, l'éducation et la formation.

Sigles et abréviations

ANRP : Agence nationale de régulation pharmaceutique

CEDIM : Centre de documentation et d'information sur le médicament

CLIN : Comité lutte contre les infections nosocomiales

LNR : Laboratoire nationale de référence

LNSP : Laboratoire nationale de santé publique

PCI : Prévention et contrôle des infections

RAM : Résistance antimicrobienne

UAM : Usage des antimicrobiens

Plan stratégique

Objectif stratégique 1: Renforcer la surveillance et la recherche sur l'UAM et la RAM

Surveillance globale

Objectif 1 Mettre en place un système de surveillance national de l'UAM et de la RAM

Interventions stratégiques	Activités
1.1. Organiser un système national de surveillance de l'UAM et de la RAM	1.1.1. Rendre disponible un document décrivant l'organisation du système national de surveillance de l'UAM et de la RAM 1.1.2. Mettre en place une structure de coordination nationale pour la surveillance de l'UAM et de la RAM 1.1.3. Mettre en réseau les structures sanitaires pour la collecte des données de surveillance de la RAM et de l'UAM
1.2. Organiser la collecte de données de surveillance fiable et de qualité sur l'UAM et la RAM	1.2.1. Former les agents aux méthodes de collecte de données de surveillance de l'UAM et de la RAM 1.2.2. Réaliser des études sur la consommation des antimicrobiens 1.2.3. Développer des applications mobiles pour renseigner la consommation des AM dans les officines pharmaceutiques vétérinaire et humaine
1.3. Implémenter des systèmes de gestion informatisée de l'UAM et de la RAM	1.3.1. Mettre en place un logiciel de gestion de la RAM et de l'UAM 1.3.2. Equiper les laboratoires en matériels informatiques 1.3.3. Déployer le logiciel de gestion de la RAM et de l'UAM dans les laboratoires et dans les sites

	1.3.4. Former les utilisateurs à l'utilisation du logiciel
1.4. Assurer le suivi-évaluation de la surveillance de l'UAM et de la RAM	1.4.1. Analyser les données compilées 1.4.2. Réaliser les supervisions des acteurs de la surveillance 1.4.3. Assurer le monitoring des données

Capacités de laboratoire

Objectif 2 Renforcer les capacités des laboratoires en vue de produire des données microbiologiques de haute qualité, permettant de prendre en charge les patients et d'appuyer les activités de surveillance dans les secteurs de la santé humaine, animale et de l'environnement.

Interventions stratégiques	Activités
2.1. Désigner un laboratoire national de référence pour la surveillance de la RAM en santé humaine et animale.	2.1.1. Rédiger/ approuver les TDRs pour un laboratoire national de référence capable de mettre en œuvre des méthodes de confirmation et de caractérisation d'agents pathogènes spécifiques et d'organiser des dispositifs d'assurance de la qualité. 2.1.2. Equiper le laboratoire national de référence (LNR) RAM 2.1.3. Doter le LNR en réactifs et consommables
2.2. Mettre en place des procédures pour des analyses standardisées	2.2.1. Adopter un référentiel pour la réalisation de l'antibiogramme 2.2.2. Élaborer les procédures standard pour l'identification des germes et les tests de sensibilité aux antibiotiques 2.2.3. Diffuser les procédures standards pour l'identification des germes et les tests de sensibilité aux antibiotiques 2.2.4. Former le personnel sur les procédures

	2.2.5. Superviser l'application des procédures
2.3. Mettre à niveau les laboratoires sentinelles pour l'identification et les tests de sensibilité	2.3.1. Désigner les laboratoires sentinelles 2.3.2. Équiper les laboratoires sentinelles 2.3.3. Former le personnel sur les procédures standard des tests microbiologiques 2.3.4. Former le personnel sur les techniques de réalisation des antibiogrammes et l'interprétation des résultats
2.4. Mettre à niveau les laboratoires de l'environnement et de l'agriculture	2.4.1. Équiper les laboratoires 2.4.2. Former le personnel sur les procédures standard des tests microbiologiques 2.4.3. Former le personnel sur les techniques de réalisation des antibiogrammes et l'interprétation des résultats

Recherche et développement

Objectif 3 Mettre en œuvre des projets de recherche prioritaire opérationnelle pour parvenir à un usage réglementé des agents antimicrobiens et à de meilleures pratiques dans la prévention des infections en santé humaine et animale.

Interventions stratégiques	Activités
3.1. Mettre en place un fond de soutien aux programmes et projets de recherche sur la RAM et la consommation des antimicrobiens	3.1.1. Faire un plaidoyer pour l'acquisition de financement des activités de recherche

3.2. Création de bases de données scientifiques relatives à l'introduction et la persistance des antibiotiques chez l'animal et dans l'environnement

3.2.1. Conduire les études sur l'introduction, la persistance des antibiotiques chez l'animal et dans l'environnement

3.2.2. Réaliser une étude sur les modes d'introduction et de propagation (fumier/engrais de ferme ou élevage piscicole ; eaux, sols, produits agricoles...) des antibiotiques

3.2.3. Rechercher les résidus d'antimicrobiens dans les eaux, les sols, les denrées alimentaires d'origine animale et végétale

3.2.4. Réaliser des études comparatives de la sensibilité aux antimicrobiens des germes d'origine humaine et environnementale (germes de portage)

3.3. Promotion de bases scientifiques/évidence scientifique du diagnostic étiologique des infections respiratoires, des gastro-entérites et infections méningées

3.3.1. Conduire une étude sur le diagnostic étiologique des infections respiratoires, des gastro-entérites et infections méningées

3.3.2. Réaliser une étude impliquant la santé humaine et la santé animale sur le diagnostic étiologique des infections respiratoires, des gastro-entérites et infections méningées

3.3.3. Diffuser les résultats (communication scientifique, thèse, bulletin d'information,...)

3.4. Evaluation des pratiques d'utilisation des antimicrobiens et des vaccins

3.4.1. Conduire des études sur les pratiques d'utilisation des antimicrobiens

Objectif stratégique 2: Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces de prévention (hygiène, vaccination, assainissement..)

Prévention

Objectif 4 Prévenir les infections associées aux soins		
	Interventions stratégiques	Activités
	4.1. Surveillance des infections associées aux soins	4.1.1. Évaluer l'ampleur des infections nosocomiales en santé humaine 4.1.2. Assurer une surveillance passive des infections nosocomiales
	4.2. Surveillance des infections microbienne en santé animale	4.2.1. Évaluer l'ampleur des infections microbiennes en santé animale
	4.3. Mise en œuvre systématique des mesures de prévention contre les infections associées aux soins dans les hôpitaux et les établissements de soins ainsi que dans les cabinets et cliniques vétérinaires	4.3.1. Opérationnaliser des CLIN dans les hôpitaux 4.3.2. Élaborer des standards et directives en matière d'hygiène pour les hôpitaux, les établissements de soins, les cabinets médicaux et les cliniques vétérinaires 4.3.3. Superviser l'application des directives en matière d'hygiène pour les hôpitaux, les établissements de soins, les cabinets médicaux et les cliniques vétérinaires 4.3.4. Développer la biosécurité (gestion des risques biologiques) dans les laboratoires
Objectif 5 : Promouvoir la vaccination en santé humaine et animale		
	5.1. Mise en place de directives pour la vaccination en santé humaine et animale	5.1.1. Actualiser et diffuser le calendrier de vaccinal chez l'homme et les autres espèces animales

Étape importante :

5.1.2. Établir des directives de vaccination pour les acteurs de la santé humaine et animale

5.1.3. Renforcer les capacités des acteurs de la santé humaine et animale sur la vaccination

Objectif 6 : Promouvoir l'hygiène en milieu de soins et en communauté

6.1. Renforcement des mesures d'hygiène et de lutte contre les infections en santé humaine, santé animale, en environnement et en agriculture

6.1.1. Renforcer les capacités du personnel en hygiène hospitalière/PCI

6.1.2. Sensibiliser les acteurs de santé sur les mesures d'hygiène en santé humaine et animale

6.1.3. Former les acteurs de santé sur les mesures d'hygiène en santé humaine et animale

6.2. Renforcement des mesures d'hygiène au sein de la communauté

6.2.1. Sensibiliser la communauté sur les mesures d'hygiène (lavage des mains, latrines...)

Objectif stratégique 3: Améliorer l'utilisation des médicaments antimicrobiens en santé humaine, animale et dans l'agriculture

Usage rationnel

Objectif 7 Promouvoir l'usage rationnel des antimicrobiens en santé humaine, animale et dans l'agriculture

Interventions stratégiques	Activités
7.1. Mise en place de directives sur la prescription, la dispensation et l'utilisation d'antimicrobiens	7.1.1. Identifier des équipes d'experts pour l'élaboration des directives sur la prescription, la dispensation et l'utilisation d'antimicrobiens 7.1.2. Élaborer les directives sur la prescription, la dispensation et l'utilisation des antimicrobiens 7.1.3. Valider et diffuser les directives sur la prescription, la dispensation et l'utilisation des antimicrobiens 7.1.4. Superviser les prestataires sur l'application des directives sur la prescription, la dispensation et l'utilisation des antimicrobiens
7.2. Renforcer les compétences des prestataires de santé sur la prescription, la dispensation et l'utilisation des antimicrobiens en santé humaine et animale	7.2.1. Renforcer les compétences du personnel sur la prescription la dispensation et l'utilisation des antimicrobiens
7.3. Renforcer la pharmacie hospitalière en matière de dispensation et d'utilisation des antimicrobiens	7.3.1. Améliorer la dispensation et l'utilisation des antimicrobiens en santé humaine
7.4. Encadrement de la prescription, la dispensation et l'utilisation des antimicrobiens en santé humaine et animale	7.2.1. Restreindre la prescription, la dispensation et l'utilisation des antimicrobiens en santé humaine et animale

7.2.2. Définir et réviser annuellement une liste d'antimicrobiens à prescription restreinte

Accès à l'information/expertise sur l'UAM et la RAM

Objectif 8 Renforcer l'accès à une expertise et des conseils spécifiques pour les professionnels de santé

Interventions stratégiques

Activités

8.1. Mise en place d'un système d'écoute et de conseils

8.1.1. Constituer un groupe d'experts (identification, capacitation, modalités et missions de travail)

8.1.2. Mettre en place un centre d'écoute

8.2. Mise en place d'une rétro-information sur les données scientifiques de l'UAM et de la RAM

8.2.1. Mettre en place un comité de rédaction au sein de la commission nationale RAM

8.2.2. Rédiger et diffuser la page spéciale RAM dans la lettre du CEDIM et dans d'autres revues

8.2.3. Développer d'autres mécanismes de retro-information (télévisions, radios, médias en ligne, etc.)

Objectif stratégique 4: Renforcer le cadre réglementaire de la lutte contre les RAM

Réglementation

Objectif 9 Mettre en place les textes réglementaires sur la RAM

Interventions stratégiques

9.1. Développement des textes d'application des dispositions législatives réglementaires relatives à la prescription et la dispensation des antimicrobiens

9.2. Renforcement des capacités fonctionnelles des organes de réglementation et de contrôle existants

Activités

9.1.1. Rendre disponible les textes réglementaires sur la prescription, la dispensation des antimicrobiens et les CLIN

9.1.2. Mettre en place l'application des textes réglementaires sur la prescription et la dispensation des antimicrobiens

9.2.1. Assurer le contrôle de l'application des textes réglementaires et la prise de sanction par les organes habilités (ANRP, ITSS, Direction générale services vétérinaires, Direction de la protection des végétaux et du conditionnement, laboratoire de l'analyse de la qualité de l'environnement,)

9.2.2: Assurer le contrôle de qualité systématique des antimicrobiens par les structures habilités (LNSP, Centre national des semences forestières)

Objectif stratégique 5: Améliorer la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens et la compréhension à travers la communication, l'éducation et la formation

Sensibilisation et communication à propos des risques

Objectif 10 Renforcer l'adhésion des acteurs sur l'utilisation rationnelle des antimicrobiens et la lutte contre la RAM		
	Interventions stratégiques	Activités
	10.1. Mise en place d'un programme de communication publique reposant sur une base factuelle et visant des acteurs de la santé humaine, animale et des secteurs environnementale et agro-alimentaire	10.1.1. Évaluer les connaissances, aptitudes et pratiques sur l'UAM et la RAM 10.1.2 Élaborer un programme de communication publique sur l'UAM et la RAM 10.1.2. Exécuter le programme de communication
Objectif 11 Améliorer les connaissances théoriques et pratiques des professionnels de santé-environnement sur l'UAM et la RAM		
	11.1. Intégration de l'UAM, la RAM et les sujets associés (hygiène en santé humaine, animale, végétale et environnement) dans les curricula de formation et dans la formation continue des professionnels	11.1.1. Réviser les curricula de formation en prenant en compte l'UAM et la RAM 11.1.2. Assurer la formation continue des professionnels sur l'UAM et la RAM